Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20260422-2026_22-DE

COTES D'ARMOR

-:-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 22 AVRIL 2026

Date de convocation : 15 avril 2026.

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à dix-neuf heures le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Madame Dominique LE LUDUEC, Maire.

Étaient présents : LE LUDUEC Dominique, CARRE Cédric, BALDASSINI Léa, GOUBIN Xavier, JULIEN Jean-Noël, OURVOUAI Martine, LE GALL Nicolas, JULIEN Sandra, GILET Philippe, TREGUIER Cécile, BELOEIL Joël, PECHARD Marinelle, LE TIEC Michel, CRESCENCE Cyndia, TRÉGUIER Cécile.

Était absente : LEVRIER Isabelle.

Secrétaire de séance : TRÉGUIER Cécile.

2026-22-EGLISE – SECURISATION CONTRE LES VOLS DES STATUES DANS L'EGLISE ET TRAVAUX DE CONSERVATION

Le projet de sécurisation contre le vol des statues inscrites au titre des Monuments Historiques et des statues non protégées au titre des Monuments Historiques a été présenté et abordé au Conseil Municipal.

3 devis sont parvenus pour les travaux de sécurisation contre les vols et de conservation de 17 statues situées dans l'église (argument du CAOA : on ne peut déplacer les statues sans faire le stricte minimum de conservation afin que les statues ne s'abîment pas) :

- COREUM pour un montant de 24386,40 € TTC,
- GOURGUENEZ pour un montant de 26618,40 € TTC,
- ARTHEMA pour un montant de 33945,01 € TTC.

Il est précisé que cette opération pourrait être subventionnée à hauteur de 80 % par l'ETAT et que vu la date butoir du dépôt du dossier de demande de subvention fixée dans un premier temps au 31 mars 2026 et dans un second temps au 17 avril 2026, Madame le Maire informe les élus qu'elle a anticipé et qu'elle a déposé une demande à la Préfecture le 16 avril 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **donne** son accord sur les travaux de sécurisation contre le vol et de conservation des 11 statues inscrites au titre des Monuments Historiques et des 6 statues non protégées située dans l'église,

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20260422-2026_22-DE

- **décide** de retenir le devis de COREUM d'un montant de 24386,40 € TTC,
- **approuve** la demande de subvention déposée à la Préfecture par Madame le Maire,
- **décide** d'inscrire la somme correspondante au montant des travaux au budget primitif 2026.

Fait à PLUSSULIEN les jour, mois et an susdits.
Le Maire,
Dominique LE LUDUEC.

